Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260921-2026_09_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
28/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quinze septembre deux mil vingt-six.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, M. ROULLIT Benjamin à Mme BAKHOS Lara, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme CHEDEVILLE Laurence, Mme MILAN Nathalie ;

Secrétaire de séance : Mme MIOT Cathy ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-09-97 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - Avant-Projet Définitif de la rénovation de la salle Olympie pour les pratiques sportives en intérieur à Servon-sur-Vilaine

Rapporteurs : Éric MONLIBERT et Hervé BOCHER

Considérant la validation par le Conseil municipal du 17 décembre 2025 de la phase 3 de la restructuration du complexe sportif ;

La politique sportive municipale repose sur la volonté de soutenir le développement de la pratique sportive en lien avec les enjeux éducatifs, sociaux et de santé publique du territoire. La rénovation de la salle Olympie pour les pratiques sportives en intérieur, découle ainsi des orientations retenues dans le cadre du schéma d'urbanisation et d'aménagement Servon 2030 et s'inscrit comme un objectif du plan de restructuration globale du site du complexe sportif défini suite à l'étude lancée par la commune sur l'analyse des pratiques sportives et le développement des équipements de proximité, en 2018. Cet équipement répondra à une forte attente des utilisateurs, scolaires et associatifs, notamment en matière de confort (températures, qualité du sol, rangements…). Cet équipement est également susceptible d'accueillir des évènements associatifs de grande ampleur et la rénovation apparaît comme nécessaire pour garantir un bon niveau d'accueil du public.

La rénovation de la salle Olympie se fera selon les finalités suivantes :

- La rénovation thermique du bâtiment
- Le changement de sol sportif
- Le confort acoustique

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260921-2026_09_97-DE

L'Avant-Projet Définitif confirme par ailleurs les fonctionnalités retenues et validées en phase Avant-Projet Sommaire, à savoir :

- Un terrain adapté aux différents pratiques sportives intérieures et en lien avec les règlementations fédérales (Basket, Handball, Volley-Ball…) ;
- Un sol multisports résistant et en adéquation avec l'ensemble des pratiques sportives associatives mais aussi scolaires ;
- La possibilité d'organiser des évènements de grande ampleur non sportif, à condition de protéger le sol sportif et de respecter les règles d'utilisation de la salle.

L'avant-projet définitif a été présenté, par le cabinet Celeste, le lundi 14 septembre à 18h30. Les associations qui utilisent régulièrement ainsi que les deux établissements scolaires basés sur la commune ont été conviés à cette présentation.

Les principales interventions techniques de cette rénovation portent par ailleurs sur les aspects suivants :

- Reprise de la couverture avec isolation thermique
- Rénovation des façades avec isolation thermique
- Changement du sol sportif
- Amélioration du confort acoustique
- Remplacement de tous les luminaires
- Mise aux normes des installations électriques

Dans le cadre de la Loi APER, la solarisation de 40 % de la surface de la toiture du gymnase est obligatoire. Toutefois, il est possible de déposer un dossier de demande de dérogation pour motif économique lorsque les coûts d'adaptation de l'équipement existant sont très importants et disproportionnés par rapport aux autres dépenses liées à l'opération.

Il en est ainsi dans le cadre de ce projet. En effet, une solarisation de la toiture nécessiterait de renforcer la charpente actuelle engendrant un surcoût de 278 000 € HT, correspondant à plus de 30 % du coût travaux HT de cette rénovation.

Un dossier de dérogation de solarisation pour motif économique a donc été élaboré et sera joint au permis de construire.

Détail du coût prévisionnel de cette opération en phase Avant-Projet Définitif :

- Montant HT des travaux : 980 335 € HT auxquels s'ajoutent deux prestations supplémentaires éventuelles :
 - PSE 1 : correspondant à la réfection de la liaison neuve entre le TGBT existant et le coffret public tarif jaune (suite à la mise en place d'un système de ventilation) ainsi que l'installation des fourreaux et câbles nécessaires pour un montant de 15 000 € HT
 - PSE 2 : portant sur la mise en place d'une voie temporaire de chantier pour un montant de 20 000 € HT

Le coût prévisionnel global de cette opération comporte par ailleurs des frais de maîtrise d'œuvre, d'études et diagnostic estimés à ce stade à 123 260 € HT.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260921-2026_09_97-DE

Des demandes de subventions seront sollicitées auprès notamment du Pays de Châteaugiron Communauté, de la Préfecture au titre de la DETR, du Conseil départemental.

Calendrier de cette opération

Le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération est le suivant :

- Lancement de la consultation des lots travaux : janvier 2027
- Choix des entreprises : février 2027
- Travaux : d'avril à septembre 2027

Considérant l'avis favorable de la Commission mixte « Bâtiments et infrastructures » et « Vie associative, sports et loisirs » du 3 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER l'Avant-Projet Définitif de la rénovation de la salle Olympie (annexe n°2) ;
- DE VALIDER le coût prévisionnel travaux de cette opération : 980 335 € HT et les montants estimatifs des deux prestations supplémentaires éventuelles :
 - PSE 1 : 15 000 € HT
 - PSE 2 : 20 000 € HT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil départemental.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Cathy MIOT